

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Tourisme : Règlement des étangs communautaires

Il est proposé d'actualiser les règlements de l'étang de Cossaye et de l'étang Grenetier pour l'année 2023.

Les principales modifications portent, pour l'étang Grenetier, sur les dates d'ouverture de la baignade et pour l'étang de Cossaye sur les dates d'ouverture de pêche.

Les règlements sont annexés au présent rapport.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- D'adopter les règlements de l'étang de Cossaye et de l'étang Grenetier
- De l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.


Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY